



PRÉFET DE LA SARTHE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA
LÉGALITÉ
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION
GÉNÉRALE ET DES ÉLECTIONS

**DEMANDE D'ATTESTATION PRÉFECTORALE
DE VÉRIFICATION MÉDICALE DE L'APTITUDE PHYSIQUE POUR LA
CONDUITE DES TAXIS ET DES VOITURES DE TRANSPORT AVEC CHAUFFEUR,
DES AMBULANCES, DES VÉHICULES AFFECTÉS AU RAMASSAGE SCOLAIRE
OU AU TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES.
« CARTE VERTE »**

NOM (Nom de naissance) :
Prénoms dans l'ordre de l'État-civil :
Nom d'usage :
Date de naissance : Lieux de naissance :

Adresse :
Code postal : Commune :

Téléphone mobile :
Adresse Mél :

Fait à, le

Signature

Liste des pièces justificatives à transmettre par voie postale, à l'adresse suivante :

PRÉFECTURE DE LA SARTHE
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections
Place Aristide Briand
72041 LE MANS Cedex 9

- La copie du cerfa 14880*02 « permis de conduire - avis médical » établi par un médecin agréé consultant hors commission médicale ou par la commission médicale, avec les cases relatives à la profession exercées cochées ;
- La copie recto verso du permis de conduire valide, éventuellement actualisé selon les prescriptions de l'avis médical joint ;
- la copie recto verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité. Pour les résidents étrangers : la photocopie du titre de séjour en cours de validité ;
- la copie d'un justificatif de domicile récent ;
- une enveloppe affranchie pour un envoi de 20g, libellée à votre adresse.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET
SERA RETOURNÉ**